



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive
PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil
municipal tenue le 18 novembre 2021, à 19 heures, à la salle
des loisirs situé au 530, rue Principale, à laquelle étaient
présents et formaient quorum sous la présidence de
monsieur Donald Perron, maire :

Le maire : Monsieur Donald Perron

Les conseillers (ères) : Monsieur Daniel Bouchard
Monsieur Serge Dion
Monsieur Sylvain Dugas
Monsieur Paulo Bouchard
Monsieur Réjean Tremblay
Madame Johanne Savard

Assiste également à cette séance : Madame Chantale
Otis, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 :04, M. le Maire déclare le quorum et l'ouverture de la
séance ordinaire.

L'ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la séance ordinaire
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour.
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2021
- 4.0 Gestion financière et administrative
 - 4.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois d'octobre 2021
 - 4.2 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du projet de réfection de la rue Principale
 - 4.3 Autorisation de signature/ comptes bancaires
 - 4.4 Nomination des membres du conseil sur les différents comités
 - 4.5 Dépôt de la liste des personnes endettés pour taxes
 - 4.6 Dépôt du rapport financier au 31 octobre 2021
 - 4.7 Taxes municipales/ propriétés destinés à la vente par la MRC de la Haute-Côte-Nord
 - 4.8 Adoption du calendrier des séances pour l'année 2022
 - 4.9 Avis de motion règlement 21-06 ayant pour objet de déterminer les taux de taxes et des services pour l'exercice financier 2022
 - 4.10 Date pour la séance portant sur le budget 2022 et le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024
 - 4.11 Renouvellement cotisation 2022 FQM
 - 4.12 Dépôt du rapport de la présidente d'élection
 - 4.13 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
 - 4.14 Vœux des fêtes/ autorisation de dépenses
- 5.0 Service des incendies et Sécurité publique
- 6.0 Loisirs et cultures
 - 6.1 Lettre de la Fabrique St-Paul de Longue-Rive
 - 6.2 Demande de la Maison de la Famille de Longue-Rive
 - 6.3 Demande de la Table de concertation des aînés
- 7.0 Aménagement, développement et urbanisme
 - 7.1 Demande de dérogation mineure/ 245, rue Principale
 - 7.2 Projet d'un Centre de petite enfance à Longue-Rive
 - 7.3 Participation financière pont motoneige
 - 7.4 Usine Kruger (Reporté)



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

- 8.0 Aqueduc, égouts, voirie, assainissement des eaux usées
 - 8.1 Mandat ingénieur/ Chapitre 2-Cahier des exigences gouvernementales
- 9.0 Correspondances
 - 9.1 Courriel de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation 15-11-2021
- 10.0 Affaires nouvelles
 - 10.1 Processus de démantèlement maison 312, rue Principale
- 11.0 Période de questions
- 12.0 Levée de l'assemblée

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture :

**RÉSOLUTION
21-11-3984**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, tel que déposé en ajoutant le point suivant :

- 10.1 Processus de démantèlement maison 312, rue Principale

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**RÉSOLUTION
21-11-3985**

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2021.

DÉPÔT ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance des comptes du mois préalablement à la séance;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal prend en considération la liste des comptes à payer pour le 31 octobre 2021;

**RÉSOLUTION
21-11-3986**

**EN CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Tremblay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive
QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 167 241.31\$ incluant les salaires, les dépenses incompressibles au 31 octobre 2021, et autorise le paiement des comptes dus;

QUE la directrice générale et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

Liste des dépenses incompressibles d'Octobre 2021

| | | |
|-------|---|--------------------|
| 2960 | Hydro-Québec (40, chemin du Lac des Cèdres) | 2 417.79\$ |
| 2961 | Hydro-Québec (3, rue de l'église) | 541.65\$ |
| 2962 | Vidéotron (331, rue Principale) | 90.60\$ |
| 2963 | Vidéotron (741 route 138) | 109.00\$ |
| 2964 | Vidéotron (loisirs) | 130.39\$ |
| 2965 | Hydro-Québec (3, rue de l'église) | 471.46\$ |
| 2966 | Hydro-Québec (chemin du Lac des Cèdres) | 1 139.83\$ |
| 2967 | Hydro-Québec (856 route 138) | 138.89\$ |
| 2968 | Hydro-Québec (éclairage public) | 1 422.91\$ |
| 2969 | Hydro-Québec (10, rue Gagnon) | 43.08\$ |
| 2970 | Ministre du revenu du Québec (retenues à la source) | 36.00\$ |
| 2971 | Télus Québec (cellulaire) | 116.04\$ |
| 2972 | Visa Desjardins (zoom, fil pour projecteur) | 56.29\$ |
| 2973 | Hydro-Québec (399, local 1) | 102.43\$ |
| 2974 | Hydro-Québec (530, Principale pp-5) | 103.01\$ |
| 2975 | Hydro-Québec (243, Principale pp-3) | 102.09\$ |
| 2976 | Hydro-Québec (25, Rue Raymond-Marie Gagnon) | 298.69\$ |
| 2977 | Hydro-Québec (469, Principale pp-4) | 105.69\$ |
| 2978 | Hydro-Québec (326, Principale supprimeur) | 333.42\$ |
| 2979 | Hydro-Québec (328, Principale pp-2) | 110.97\$ |
| 2980 | Ministre du revenu du Québec (retenues à la source) | 13 227.47\$ |
| 2981 | Receveur général (retenues à la source) | 5 321.53\$ |
| 17877 | Gilles Lavoie (frais de déplacement et d'hébergement) | 639.39\$ |
| 17901 | Yves Laurencelle (frais de déplacement, téléphone) | 160.00\$ |
| 17902 | Ginette Laprise (revenu maison du Terroir) | 73.00\$ |
| 17903 | Stéphanie Tremblay (revenu maison du Terroir) | 102.50\$ |
| 17904 | Lody Gagnon (revenu maison du Terroir) | 21.00\$ |
| 17905 | Gladys Martel (revenu maison du Terroir) | 17.50\$ |
| 17906 | Pierrette Hervieux (revenu maison du Terroir) | 246.00\$ |
| 17907 | Daisy Savard (revenu maison du Terroir) | 62.00\$ |
| 17908 | Le Bleuet des Champs (revenu maison du Terroir) | 42.00\$ |
| 17909 | Gilles Lavoie (frais de déplacement et d'hébergement) | 766.39\$ |
| 17910 | Société canadienne des postes (timbres pour élection) | 634.66\$ |
| 17911 | Chantale Otis (REER part employé, employeur) | 801.68\$ |
| 17912 | Maheu & Maheu (gestion parasitaires) | 1 893.74\$ |
| 17913 | Gilles Lavoie (frais de déplacement et d'hébergement) | 639.39\$ |
| 17914 | Frédéric Demers (paiement final travaux chemin du Lac des Cèdres) | 3 000.00\$ |
| 17915 | Annulé | 0\$ |
| 17916 | Signis (enseignes d'entrées) | 4 139.10\$ |
| 17917 | Gilles Lavoie (frais de déplacement et d'hébergement) | 766.39\$ |
| 17918 | Chantale Otis (achat bonbon Halloween) | 120.00\$ |
| 17919 | Numérique.ca (conseil sans papier) | 6 898.50\$ |
| | Dépôt jeudi le 7 octobre 2021 (paies) | 11 684.45\$ |
| | Dépôt jeudi le 14 octobre 2021 (paies) | 8 200.93\$ |
| | Dépôt jeudi le 21 octobre 2021 (paies) | 8 170.99\$ |
| | Dépôt jeudi le 28 octobre 2021 (paies) | 11 443.97\$ |
| | TOTAL | 86 942.81\$ |



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive CHÈQUE OCTOBRE 2021

| | | |
|-------|---|--------------------|
| 17928 | Admq (formation) | 431.16\$ |
| 17929 | Annulé | 0\$ |
| 17930 | Alimentation JMDS(aliments, essence, quincaillerie) | 1 277.91\$ |
| 17931 | AMP Digital (fournitures pour élection) | 360.59\$ |
| 17932 | Atelier Brisson Gagné (pièce pour 10 roues) | 465.92\$ |
| 17933 | Automatisation JRT (contrat télémétrie) | 735.84\$ |
| 17934 | Centre du camion (réparation 10 roues) | 223.88\$ |
| 17935 | Avantis Coopérative (gorge et coin pour loisirs) | 84.61\$ |
| 17936 | Commission scolaire (entente protocolaire) | 162.97\$ |
| 17937 | Annulé | 0\$ |
| 17938 | Annulé | 0\$ |
| 17939 | Magasin Coop des 5 Rivières (aliments) | 274.15 |
| 17940 | Desmeules Automobiles (réparation f-150) | 66.75\$ |
| 17941 | GLS (frais de transport) | 38.74\$ |
| 17942 | Domaine du Lac des Cèdres (repas pour élection) | 378.14\$ |
| 17943 | Les éditions Juridiques FD (FOURNITURE ÉLECTION) | 59.22\$ |
| 17944 | Eurofins/Environex (contrôle bactériologique) | 580.91\$ |
| 17945 | Équipements GMM (photocopieur) | 1 868.20\$ |
| 17946 | Formules municipales (fourniture pour élection, bulletin de vote) | 2 775.47\$ |
| 17947 | Gagnon Pierre-Luc (travaux loader) | 125.00\$ |
| 17948 | Garage Jeannine Boulianne (unité mobile) | 198.74\$ |
| 17949 | Gestar (soutien annuel) | 472.50\$ |
| 17950 | Groupe CCL (matériel pour élection) | 48.29\$ |
| 17951 | Imprimerie charlevoix (fournitures de bureau et élection) | 445.63\$ |
| 17952 | Journal HCN (avis public élection) | 804.83\$ |
| 17953 | Produits sanitaire Lépine (carbonate de sodium) | 482.26\$ |
| 17954 | Louis-Philippe Lepage (matériel pour loisirs, élection, parc, municipalité, garage) | 1 349.08\$ |
| 17955 | Gaétan Martel (frais de repas pour examen ministère) | 17.00\$ |
| 17956 | Mécanique DAI (f-250) | 864.58\$ |
| 17957 | Nord-Est Réfrigération (réparation réfrigérateur loisirs) | 472.55\$ |
| 17958 | Pepsico Canada (boisson gazeuse loisirs) | 246.74\$ |
| 17959 | Pétroles Paul Larouche (diésel) | 4 290.32\$ |
| 17960 | Pièces d'auto B.Guy (pièces pour loader, f-250, 10 roues) | 1 264.98\$ |
| 17961 | Produits BCM (antigel) | 436.01\$ |
| 17962 | Purolator (frais de transport) | 146.09\$ |
| 17963 | Raymond-Chabot Grant Thornton (honoraires professionnels) | 17 846.43\$ |
| 17964 | Rénovation JMBR (peinture, loisirs, lame, pinceau, clé, balises) | 1 168.91\$ |
| 17965 | Sécuor (système de sécurité) | 80.44\$ |
| 17966 | Services Info-Comm (licence, logiciels) | 279.50\$ |
| 17967 | Service des Incendies Forestville (entente intermunicipale 4/4) | 26 750.75\$ |
| 17968 | SNC Lavalin (plan d'intervention) | 4 599.00\$ |
| 17969 | Soudure Usinage Renaud Émond (réparation machinerie) | 2 265.61\$ |
| 17970 | Javel Bois Franc (chlore) | 404.48\$ |
| 17971 | Ténaquip (produits ménager, résine, petit outil) | 699.11\$ |
| 17972 | 9066-6942 Québec inc Pavage S.L. (TAMISAGE ASPHALTE) | 5 003.72\$ |
| 17973 | Transport DFG inc (frais de transport) | 287.44\$ |
| | L.P. Tanguay (crédit) | (-239.24\$) |
| | Municipalité Portneuf sur Mer (crédit) | (-12.72\$) |
| | Brandt (crédit) | (-283.99\$) |
| | TOTAL | 80 298.50\$ |



N° de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
21-11-3987**

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive
**DÉPÔT ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES
COMPTES DU PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE
PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance des comptes du projet de réfection de la rue Principale et de la route de contournement ainsi que le développement domiciliaire préalablement à la séance;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal prend en considération les comptes à payer pour ledit projet;

**EN CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 523 019.28\$;

QUE le Conseil approuve le décompte #23 d'Inter-Cité Construction au montant de 1 177 551.19\$ représentant 5% de la retenue, attendu que les documents requis en vertu du contrat devront tous être fournis avant le paiement de celui-ci;

QUE le paiement des factures dont l'échéance de 75 jours est atteinte, soit autorisé le tout conformément aux devis d'appel d'offres et aux contrats en vigueur;

QUE la directrice générale et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

**PROJET RUE PRINCIPALE ET ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES
SEPTEMBRE-OCTOBRE 2021**

| | |
|--|---------------------|
| Option aménagement inc (2021117-02,2021117-01) | 4 469.27\$ |
| Intercité Construction inc. (décompte 22) | 391 194.61\$ |
| SNC Lavalin inc. (1576636,1576635) | 74,421.88\$ |
| Stelem Canada inc. (060490) | 815.17\$ |
| Journault Jourplex inc. (43745, 43492) | 2 869.20\$ |
| Englobe Corp (53048) | 19 201.97\$ |
| Voltige (82211) | 822.59\$ |
| Construction SRV inc. (21250-21251) | 27 119.74\$ |
| Hydro-Québec (octobre 2021) | 1 156.30\$ |
| Développement domiciliaire et contournement : | |
| Signis (R-13674, panneaux de rues) | 948.55\$ |
| TOTAUX | 523 019.28\$ |



RÉSOLUTION
21-11-3988

ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive
AUTORISATION DE SIGNATURE / COMPTES BANCAIRES

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient les représentants de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Emettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable ;
- Signer et approuver tout retrait, document ou pièce justificative ;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité ;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité ;

La secrétaire-trésorière et/ou la secrétaire-trésorière adjointe exercera seule les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable ;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés sous la signature de deux (2) d'entre eux, étant attendu que la signature de la directrice générale doit toujours apparaître ;

QUE le conseil nomme également Monsieur Sylvain Dugas comme signataire de la municipalité en l'absence du maire ;

QUE le Conseil nomme également madame France Brassard comme signataire de la municipalité en l'absence de la directrice générale.

NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL SUR LES DIFFÉRENTS COMITÉS

ATTENDU QU'il est requis de désigner les représentants du conseil municipal au sein des organismes et comités de la Municipalité ;

RÉSOLUTION
21-11-3989

PAR CONSÉQUENT,
**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**



N° de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
21-11-3990**

**RÉSOLUTION
21-11-3991**

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive
QUE le Conseil nomme les personnes suivantes afin de représenter la municipalité sur les différents comités pour toute la durée de leur mandat :

| | |
|--|----------------------------------|
| Maison de la Famille : | Serge Dion |
| Maison des Jeunes : | Daniel Bouchard |
| Service intermunicipal incendie : | Sylvain Dugas |
| Comité consultatif d'urbanisme : | Johanne Savard Paulo Bouchard |
| Comité de la Fête nationale : | Tout le conseil |
| Corporation touristique et socio-économique de Longue-Rive : | Réjean Tremblay |
| Office Municipal d'Habitation : | Paulo Bouchard |

QUE le Conseil nomme Daniel Bouchard comme maire-suppléant pour la période du 18 novembre 2021 au 18 juillet 2022.

***** Dépôt de la liste des personnes endettées pour taxes au 15 novembre 2021**

***** Dépôt du rapport financier au 31 octobre 2021**

TAXES MUNICIPALES/ PROPRIÉTÉS DESTINÉS À LA VENTE PAR LA MRC DE LA HAUTE-COTE-NORD

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la directrice générale et/ou la secrétaire-trésorière adjointe en vertu de l'article 1023 du Code municipal du Québec à transmettre la liste des immeubles à être vendus au mois de juin 2022 pour arrérages de taxes et les frais, conformément à la Loi, à moins que lesdits arrérages et les frais soient payés au préalable.

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Tremblay ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil adopte le calendrier relatif à la tenue des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022, lesquelles se tiendront les deuxièmes jeudis de chaque mois à 19h :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

- 13 janvier 2022
- 10 février 2022
- 10 mars 2022
- 14 avril 2022
- 12 mai 2022
- 09 juin 2022
- 07 juillet 2022 (premier jeudi de juillet)
- 25 août 2022 (quatrième jeudi d'août)
- 8 septembre 2022
- 13 octobre 2022
- 10 novembre 2022
- 08 décembre 2022

AVIS DE MOTION- REGLEMENT 21-06 AYANT POUR OBJET DE DETERMINER LES TAUX DE TAXES ET DES SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, je, soussigné, **Daniel Bouchard**, conseiller de la Municipalité de Longue-Rive, donne avis qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal un règlement no 21-06 ayant pour objet de déterminer les taux de taxes et des services pour l'exercice financier 2022.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, au plus tard deux jours avant la séance à laquelle il sera adopté, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité remettra copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande. Des copies seront également mises à la disposition du public dès le début de la séance où il sera adopté. Le projet de règlement pourra également être consulté au bureau de la municipalité.

DATE POUR LA SÉANCE PORTANT SUR LE BUDGET 2022 ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024.

ATTENDU QU'il est requis par la loi de fixer la date de ladite séance par résolution ;

**RÉSOLUTION
21-11-3992**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Dugas
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil fixe la séance extraordinaire prévoyant l'adoption du budget 2022 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024, **le 16 décembre 2021** à 19 heures.

***** Monsieur Daniel Bouchard s'absente à 19 : 16.**



N° de résolution
RÉSOLUTION
21-11-3993

RÉSOLUTION
21-11-3994

RÉSOLUTION
21-11-3995

RÉSOLUTION
21-11-3996

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive
*Retour avant la prise de décision de la prochaine
résolution.*

RENOUVELLEMENT COTISATION 2022 FQM

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Tremblay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le renouvellement de la cotisation 2022 de la Fédération québécoise des municipalités au montant de 1205.41\$ taxes incluses.

***** DÉPÔT DU RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE
D'ÉLECTION**

***** DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES :**

- Monsieur Donald Perron
- Monsieur Sylvain Dugas
- Monsieur Serge Dion
- Monsieur Paulo Bouchard
- Monsieur Daniel Bouchard
- Madame Johanne Savard

VŒUX DES FÊTES / AUTORISATION DE DÉPENSES

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'envoi des vœux des fêtes par la poste.

LETTRE DE LA FABRIQUE ST-PAUL DE LONGUE-RIVE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER**

QUE le Conseil accepte la proposition concernant l'augmentation de salaire de 200.00\$ à 225.00\$ soit un montant de 25\$ par semaine pour les personnes qui s'occupent du chauffage au bois.

DEMANDE DE LA MAISON DE LA FAMILLE DE LONGUE-RIVE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Tremblay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise une aide financière au montant de 200.00\$ à la Maison de la Famille de Longue-Rive dans le cadre de leur activité de la Guignolée 2021 ;



N° de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
21-11-3997**

**RÉSOLUTION
21-11-3998**

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive
QUE soit également décidé que toutes les demandes d'aide financière provenant des organismes suivants auront le droit à une aide financière établie comme suit :

- Organismes provenant de Longue-Rive : 200\$ maximum par année du 1^{er} janvier au 31 décembre ;
- Organismes provenant de l'extérieur : 50\$ maximum par année du 1^{er} janvier au 31 décembre ;

QUE toutes les demandes devront faire l'objet d'une analyse par le conseil municipal au préalable.

**DEMANDE DE LA TABLE LOCALE DE CONCERTATION
DES AÎNÉS**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise une aide financière au montant de 50.00\$ à la Table locale de concertation des Aînés pour la création d'un guide planificateur 2022.

**DEMANDE DÉROGATION MINEURE/ 245, RUE
PRINCIPALE**

ATTENDU QUE le propriétaire du 245, rue Principale a déposé une demande de dérogation mineure afin de régulariser la tourelle qui empiète dans la marge de recul avant ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil demande l'analyse et recommandation de la demande de dérogation mineure de monsieur Stéphane Hovington visant la propriété du 245, rue Principale et que lesdites recommandations soient transmises au conseil municipal.

**PROJET D'UN CENTRE DE PETITE ENFANCE, LA
GIROFLÉE, INSTALLATION DE LONGUE-RIVE /
ENTENTE POUR DÉPÔT DE PROJET**

ATTENDU QU'il est essentiel pour le développement de notre municipalité d'offrir des services de proximité à nos familles ;

ATTENDU QUE la municipalité a un besoin urgent d'un service de garde pour nos familles ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

ATTENDU QU'actuellement, il n'existe aucune place de disponible pour répondre à la demande tant pour les places en garderie CPE qu'en milieu familial, et que l'ajout d'un CPE à Longue-Rive serait complémentaire à ceux déjà existants (services de garde en milieu familial) ;

ATTENDU QUE la municipalité travaille en étroite collaboration avec le CPE la Giroflée dans ce projet et démontre son intérêt à soutenir l'organisme en fournissant un bâtiment pour ériger le service de garde CPE au sein de son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité possède un indice de vitalité de -20,03 à l'échelle provincial, démontrant un grand manque de vitalité au sein de sa collectivité ;

ATTENDU QUE le taux de défavorisation des familles fourni par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur est extrêmement élevé pour la municipalité ;

ATTENDU QUE l'expertise d'un centre de la petite enfance est chose reconnu au Québec et que cela passe par des obligations à respecter, notamment en matière de santé, de sécurité, de bien-être et de développement des enfants et ce, dans le respect des normes de qualité de ses services ;

RÉSOLUTION 21-11-3999

**EN CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la directrice générale et/ou le maire à signer tous les documents relatifs à une demande d'implantation d'un centre de la petite enfance au sein de la municipalité, ainsi que tous les documents de demande de places pour l'organisme CPE La Giroflée pour l'installation de Longue-Rive ;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer un bail à long terme avec le CPE La Giroflée.

PARTICIPATION FINANCIÈRE PONT MOTONEIGE /TRANSFERT AFFECTATION DU SURPLUS AFFECTÉ

RÉSOLUTION 21-11-4000

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Tremblay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE LE Conseil autorise une aide financière au montant de 25 000\$ dans le cadre du projet du pont de la Rivière Sault-au-Mouton (3 milles) pour le Club de motoneige Les Exploreurs de Longue-Rive, attendu que le projet de construction sera effectué par le Club Nord-Neige de Forestville qui agira à titre de promoteur du projet ;

QUE l'aide financière soit conditionnel à la réalisation dudit projet et à l'implication de tous les partenaires identifiés ;



N° de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
21-11-4001**

**RÉSOLUTION
21-11-4002**

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive
QUE les crédits requis soient transférés du fonds surplus affecté qui était réservé au projet de la biomasse pour le projet de réfection du pont de la rivière Saut-au-Mouton.

MANDAT INGÉNIEUR/ CHAPITRE 2 CAHIER DES EXIGENCES GOUVERNEMENTALES

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de réfection de la rue Principale, le MAMH requiert de leur transmettre le cahier des exigences gouvernementales-Chapitre 2 relatif aux travaux d'assainissement des eaux usées ;

ATTENDU QU'en lien avec ce mandat, la municipalité a obtenu deux propositions conformes soient :

Tétratech 22 000\$ budgétaire plus les taxes applicables
SNC Lavalin 5 600\$ plus les taxes applicables (forfaitaires)

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accorde un mandat de 5 600\$ à la firme SNC Lavalin inc. pour la préparation et la rédaction du Chapitre 2, cahier des exigences gouvernementales.

PROCESSUS DE DÉMANTELLEMENT / MAISON 312, RUE PRINCIPALE / AFFECTATION SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la directrice générale à entreprendre les démarches visant à se porter acquéreur de la propriété du 312, rue Principale et procéder à la démolition de cette maison désaffectée et vétuste ;

QUE la directrice soit autorisée à mandater un notaire pour les fins de ce dossier ;

QUE les crédits requis soient prélevés à même le surplus accumulé non affecté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 : 36, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 20 : 08.



N° de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
21-11- 4003**

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 20 : 09 heures.

Nombre de citoyens présents : 16

Je, Donald Perron, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Donald Perron, Maire

Chantale Otis, Directrice générale
et secrétaire trésorière